

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

LE 25 SEPTEMBRE 2014

Motion en faveur de la réunification administrative de la Bretagne

Rappelant que les manifestations du 19 avril et du 28 juin 2014, qui respectivement ont rassemblé 10 000 et 17 000 personnes à Nantes, à laquelle les associations culturelles bretonnes redonnaises ont largement participé, ont démontré l'importance et la persistance du mouvement populaire en faveur de la réunification administrative de la Bretagne;

Rappelant les nombreuses enquêtes d'opinion réalisées en Loire-Atlantique et dans le reste de la Bretagne favorables à la réunification;

Rappelant les nombreux vœux du Conseil régional de Bretagne et de nombreuses communes des 5 départements bretons;

Rappelant l'engagement des milieux économiques, notamment de l'association Produit en Bretagne qui regroupe 330 entreprises, pour la réunification administrative de la Bretagne;

Rappelant les complications administratives du Pays de Redon, à cheval sur 2 régions administratives;

Rappelant la nécessité pour la Ville de Redon et plus largement pour le Pays de Redon d'être en cohérence régionale vis-à-vis des bassins d'activités de Rennes et de Nantes/Saint-Nazaire;

Rappelant les vœux formulés par le Conseil Municipal de Redon le 13 décembre 2002 et le 30 janvier 2009 pour la réunification administrative de la Bretagne;

Considérant le débat d'actualité de la réforme territoriale et le choix des découpages régionaux en cours de discussion aux niveaux gouvernemental et parlementaire, et la nécessité de conserver la cohérence économique et l'identité de la Bretagne constituée des 5 départements bretons;

Le Conseil Municipal de la Ville de Redon, réuni en séance plénière le 25 septembre 2014, demande au Gouvernement de prendre en compte positivement la question de la réunification administrative et politique de la Bretagne afin de constituer avec la Région Bretagne administrative actuelle et le département de Loire-Atlantique une Région pleine et entière dans le cadre de l'application de la réforme territoriale en cours.